

DEC141282DR01

Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8250 intitulée Neurophotonique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Valentina EMILIANI-SIRTORI directrice de l'unité UMR8250 intitulée Neurophotonique ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à **Mme Cécile JOUFFRET** le 24/05/2011 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 3 avril 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Cécile JOUFFRET, Assistante ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Missions¹

Mme Cécile JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66



L'identité et les coordonnées de Mme Cécile JOUFFRET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait Paris, le 03/04/2014



Valentina EMILIANI-SIRTORI
Directrice de l'UMR8250



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional CNRS Paris A

Visa de Charbel MASSAAD, Directeur de l'UFR Biomédicale Paris Descartes



UNIVERSITE PARIS DESCARTES
Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales
Le Directeur
Professeur C. MASSAAD